

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **REVELL-MODEL-COLOR**

German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner

Code du produit

DREISOL:

36200 German Aircraft WWII:

R4800-5149; R4800-6140; R4800-6139; R4800-7100; R4800-7101; R4800-6100; R4800-8100;
R4800-6101

36201 RAF WWII:

R4800-8182; R4800-6168; R4800-6159; R4800-1100; R4800-5100; R4800-7172; R4800-7173;
R4800-6102

36202 Sportscar:

R4880-6100; R4880-2100; R4880-2101; R4880-5100; R4880-7100; R4880-6101; R4800-9190;
R4880-9200 R4880-1100

36203 Modern Airliner:

R4870-5350; R4870-1310; R4870-5101; R4870-5102; R4870-9104; R4800-9199; R4870-7100

REVELL-Set:

36200 German Aircraft WWII; 36201 RAF WWII; 36202 Sportscar; 36203 Modern Airliner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, diluants, décapants de peinture

Catégorie de processus PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Emploi de la substance / de la préparation Laque pour le modélisme

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Dreisol Coatings GmbH & Co.KG.

Industriestraße 4

D-32361 Pr. Oldendorf-Bad Holzhausen

Tel.: +49(0)5742-9300-0(Zentrale)

Fax : +49(0)5742-9300-49

E-Mail: mail@dreisol.de<http://www.dreisol.de>

Carrera Revell Europe GmbH

Henschelstr. 20-30

D-32257 Bünde

Tel.: +49(0)5223-965-0

<http://www.revell.de>

Service chargé des renseignements :

Département Sécurité des produits

Téléphone : +49(0)5742-9300-41

Adresse e-mail de la personne compétente :

sdb@dreisol.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR
German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires:

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales (> 0,1%) et répondant aux critères PBT

(persistante, bioaccumulable et toxique) ou vPvB (très persistante et très bioaccumulable).

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales (> 0,1%) qui figure sur la liste établie conformément à l'article 59(1) du Règlement (CE) n° 1907/2006 en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes ou qui présente des propriétés perturbatrices ou perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5 Reg.nr.: 01-2120764691-48	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)  Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330  Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318  Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)  Skin Sens. 1A, H317 EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	<0,00025%
--	---	-----------

· Indications complémentaires :

Ne contient pas d'autres ingrédients (≥ 0,1%) qui sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon les connaissances actuelles du fournisseur et doivent être mentionnés dans cette section.

Le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR**German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner**

(suite de la page 2)

*En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin***· après contact avec les yeux :***Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.***· après ingestion :***Rincer la bouche et boire ensuite abondamment**Si les troubles persistent, consulter un médecin.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:***CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.***· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Due à la part de solvants organiques introduite lors de la préparation, dégagement d'une épaisse fumée noire lors d'un incendie. L'inhalation de produits dangereux décomposés peut entraîner de graves dangers pour la santé.***· 5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité :** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant***· Autres indications***Rafrâchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau**Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Vu la teneur en solvant organique, tenir à l'abri de sources d'inflammation et veiller à une bonne ventilation du local. Ne pas inhaler les vapeurs.**Observer les instructions de protection (voir chap. 7 et 8).***· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement***Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.**Diluer avec beaucoup d'eau.***· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).**Diluer avec beaucoup d'eau.***· 6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.***· Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR
German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
Stockage entre 5°C et 30°C
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **Classe de stockage : 10**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

57-55-6 propane-1,2-diol

Oral	DNEL	85 mg/kg/day (General population, long-term exposure)
Dermique	DNEL	213 mg/kg/day (General population, long-term exposure)
Inhalatoire	DNEL	50 mg/m ³ (General population, long-term exposure) 168 mg/m ³ (Workers, long-term exposure)

· PNEC

57-55-6 propane-1,2-diol

PNEC	20.000 mg/L (sewage treatment plant) 26 mg/L (marine water) 260 mg/L (freshwater)
PNEC	50 mg/kg (soil) 57,2 mg/kg (sediment (marine water)) 572 mg/kg (sediment (freshwater))

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés**
Veiller à une bonne ventilation.
Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de ventilateurs d'extraction locale et une bonne extraction générale.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Après contact nettoyer soigneusement les surfaces de la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser des solvants organiques.
- **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
- **Protection des mains :**
Les instructions et les informations des fabricants de gant de protection quant à l'application, au stockage, à l'entretien et au remplacement sont à observer. Des crèmes de protection peuvent aider de protéger des surfaces exposées de la peau.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR
German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner

(suite de la page 4)

· **Matériau des gants**

Gants en caoutchouc nitrile ou en caoutchouc butyle (0,4mm). Temps de rupture > 480min en cas de contact total. Respecter les indications du fabricant de gants concernant la perméabilité et les temps de rupture ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail. En cas de déchirure ou de changement de couleur, de forme ou d'élasticité, les gants doivent être immédiatement remplacés.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

liquide

· **Couleur :**

selon désignation produit

· **Odeur :**

caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

pas nécessaire

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **inférieure :**

Non déterminé.

· **supérieure :**

Non déterminé.

· **Point d'éclair :**

>93 °C (DIN/ISO 3679)

· **Température d'inflammation :**

420 °C (DIN 51794, 57-55-6 propane-1,2-diol)

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

8,6

· **Viscosité :**

· **Viscosité cinématique à 20 °C**

20-25 s (DIN 53211/4)

· **cinématique :**

· **dynamique :**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau :**

entièrement miscible

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

24 hPa (Weichmacherfr., wässrige Copolymerisat-Disp. auf Basis von (Meth)-Acrylsäureestern)

· **Pression de vapeur :**

· **Pression de vapeur à 50 °C:**

1,8 hPa

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

1,06 g/cm³ (DIN/ISO 2811)

· **Densité relative.**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**

· **Aspect:**

· **Forme :**

liquide

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif.

· **Teneur en solvants :**

· **solvants organiques**

11-15 %

· **eau :**

34,5 %

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR
German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner

(suite de la page 5)

- | | |
|---|----------------|
| · VOC (EG) | 200-300 g/l |
| · Teneur en substances solides : | 48-53 % |
| · Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |

· **Informations concernant les classes de danger physique**

- | | |
|---|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Stable en cas d'application des prescriptions recommandées relatives au stockage et au maniement (voir chapitre 7)
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Avec températures élevées des produits de décompositions dangereux comme par exemple monoxydes de carbone, dioxydes de carbone, fumées, oxydes nitriques peuvent se former.

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :**
Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même
Le mélange conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 = CLP et sont classés selon toxicologiques risques. Pour plus de détails, voir la section 3 et 15
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR
German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner

(suite de la page 6)

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

57-55-6 propane-1,2-diol

Oral	LD50	22.000 mg/kg (rat (Ratte))
Dermique	LD50	mg/kg (rat (Ratte))
		>2.000 mg/kg (rabbit (Kaninchen))

· **de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Autres Observations:**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au -delà des limites d'exposition indiquées peut

conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins,

du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdis -

sements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la

préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact

et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

· **Remarque générale:**

· **Sensibilisation** Peut provoquer des réactions allergiques - voir section 2

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales (> 0,1%) qui figure sur la liste établie conformément à l'article 59(1) du Règlement (CE) n° 1907/2006 en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes ou qui présente des propriétés perturbatrices ou perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR
German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

57-55-6 propane-1,2-diol

LC50/96h 40.613 mg/l (Onchorhynchus mykiss(Regenbogenforelle).) (Fischtoxizität:)

EC50/48h >100 mg/l (daphnia)

EC50/72h 24.200 mg/l (Selenastrum capricornutum;Grünalge)

12.2 Persistance et dégradabilité Les solvants sont facilement biodégradables

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales (> 0,1%) et répondant aux critères PBT

(persistante, bioaccumulable et toxique) ou vPvB (très persistante et très bioaccumulable).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications : Il n'y a pas d'indications concernant le produit.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Les directives européennes pertinentes ainsi que les réglementations locales, régionales et nationales doivent être respectées.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans la canalisation.

Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les récipients vides peuvent être recyclés après avoir été lavés à l'eau et séchés.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR
German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner

(suite de la page 8)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | |
| | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | |
| | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
- Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
- 7631-99-4 | nitrate de sodium, d'une teneur en azote, a l'état sec, supérieure à 16,3 pour cent
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
- Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Classe de pollution des eaux :**
- Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **VOC %:** 11-15 %

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR**German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner**

(suite de la page 9)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'information donnée dans la FDS est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit : elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.

Raisons pour modifications Mise à jour du SGH (CE) n° 1272/2008**Phrases importantes**

Indications de danger concernant les matières contenues indiquées sous Point 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008Risque physique: Point d'éclair (° C)
procédé de calcul**Service établissant la fiche technique** : département sécurité de produit**Date de la version précédente**: 09.10.2023**Numéro de la version précédente**: 4**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.02.2024

version: 5 (remplace la version 4)

Révision: 13.02.2024

Nom du produit REVELL-MODEL-COLOR**German Aircraft WWII; RAF WWII; Sprotscar; Modern Airliner**

(suite de la page 10)

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les chapitres ayant été changés par rapport à la version précédente sont pourvus d'un " * " en marge gauche.

FR